



PROTECTION DE L'ENFANCE

Les priorités absolues

Le Département qui consacre 180 millions d'euros à la protection de l'enfance a frappé un grand coup ce 1^{er} mars à la Bourse départementale du travail à Bobigny.

Invitée à contribuer à l'évolution du cadre législatif de la protection de l'enfance, la Seine-Saint-Denis a affiché avec force ses priorités.

Dix préconisations ont ainsi été mises en débat à cette occasion.

- 1- Réaffirmer la place des parents.
- 2- Primat de l'éducation et prévention précoce.
- 3- L'État acteur essentiel dans le dispositif de protection de l'enfance pour impulser, innover, évaluer.
- 4- Vers une définition de la notion de danger.

5- Garantir l'évaluation des situations des enfants dans leur environnement.

6- Maintien de la répartition des rôles entre l'autorité administrative et judiciaire.

7- Le Conseil général « chef de file » de la protection de l'enfance.

8- Partage et circulation de l'information entre les professionnels de la protection de l'enfance.

9- Développer la formation des professionnels.

10- Développer des pratiques innovantes.

Six cents professionnels assistaient à cette première Conférence départementale de protection de l'enfance.